



COMMUNE SYMBOLE

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANA
REUNION DU 08 JUILLET 2016**

OBJET : CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU D'EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

L'an deux mil seize, le vendredi huit du mois de Juillet à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mana, dûment convoqué, suite au report de la séance du premier Juillet 2016, qui n'a pu valablement délibérer faute de quorum, s'est réuni en séance extraordinaire du troisième trimestre 2016 sous la présidence de monsieur Georges PATIENT, Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Georges PATIENT,	Sénateur Maire
Rosange FIRMIN,	1 ^{ère} Adjointe au Sénateur Maire
Jean-Claude JADFARD,	2 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Joseline BACOU	8 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Tria, Rosine LY,	Conseillère Municipale déléguée
François ALPHONSE,	Conseiller Municipal délégué
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Yann MANDE,	Conseiller Municipal délégué

ETAIENT ABSENTS :

excusés

Kou, Augustin YA,	4 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Anne-Marie READ,	5 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Maurice MARCLOREN,	7 ^{ème} Adjoint au Sénateur Maire
Jennifer FREDERIC,	6 ^{ème} Adjointe au Sénateur Maire
Philippe FORTUNIER,	Conseiller Municipal
Suzon OCTAVIE,	Conseiller Municipal délégué
Arlène BOURGUIGNON,	Conseillère Municipale
Wilkenson MAZILE,	Conseiller Municipal délégué
Adelien LINO,	Conseillère Municipale déléguée
Mblia SIONG,	Conseillère Municipale déléguée
Marie-Tatiana KALLOE,	Conseillère Municipale
Oscar PINAS,	Conseiller Municipal délégué
Shereza JUBITANA,	Conseillère Municipale
Sophie XIONG,	Conseillère Municipale
Kio SIONG,	Conseiller Municipal
Tchoua YA,	Conseiller Municipal
Maria BOCENO,	Conseillère Municipale
Steeve PAVANT,	Conseiller Municipal
Marie-Lou PERRIER,	Conseillère Municipale
Vanh VANG,	Conseiller Municipal
Phia SIONG,	Conseillère Municipale

ONT DONNE PROCURATION :

Kou, Augustin YA, 4^{ème} Adjoint au Sénateur Maire à Tria, Rosine LY, C. Municipale déléguée
Anne-Marie READ, 5^{ème} Adjte au Sénateur Maire à Jean-Claude JADFARD, 2^{ème} Adj au Sénateur Maire

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 Madame Rosange FIRMIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de membres présents : 08
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 Juillet 2016



Le Sénateur Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de renforcer les directions de l'administration générale, l'éducation, des services techniques municipaux, de la culture.

Compte tenu de la nécessité de pourvoir à la nomination d'un agent non titulaire lauréat du concours d'ATSEM de 1^{ère} classe et figurant sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion de la Guyane,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents de :

- Educateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, cat. B, (1) ;
- Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, cat. C, (2) ;
- Adjoint technique de 2^{ème} classe, cat. C, (12) ;
- ATSEM de 1^{ère} classe, cat. C, (1)

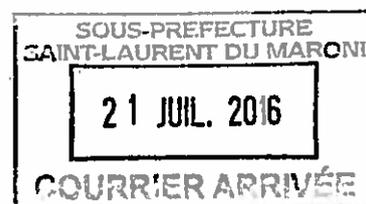
Le Sénateur Maire propose à l'assemblée,

- la création de un (1) emploi d'éducateur des activités physiques et sportives, non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la création de deux (2) emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, non permanent un (1) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et un (1) à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.
- la création de douze (12) emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe, non permanent, un (1) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, dix à temps non complet, dont huit (8) à raison de 30 heures hebdomadaires et trois (3) à raison de 20 heures hebdomadaires.
- la création de un (1) emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe, non permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1^{er} juillet 2016,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels, dans les conditions fixées aux articles 3 1° et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal,



VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1° et 3-2,

VU le tableau des emplois,

APRES en avoir délibéré,

VOTE :	POUR	-	dix (10)
	CONTRE	-	00 (zéro)
	ABSTENTION	-	00 (zéro)

DECIDE d'adopter la proposition du Sénateur Maire,

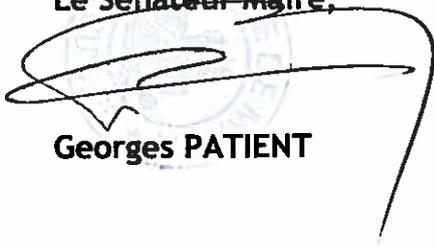
DE MODIFIER le tableau des emplois,

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme

Mana, le 12 Juillet 2016

Le Sénateur Maire,


Georges PATIENT

Le Sénateur Maire de la commune de Mana
soussigné, certifie que la présente délibération
a été publiée, le _____ et transmise
à Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement
De Saint-Laurent du Maroni, le 20 JUIL 2016


Georges PATIENT

